

Politique qualité janvier 2017



début 2016.

L'année 2015 a été marquée par l'absence de directeur durant 6 mois, aussi nous avons décidé de prolonger la politique qualité jusqu'au milieu de l'année 2016. La nouvelle Directrice Mme COPPE arrivée au sein de l'Association en octobre 2015 a annoncé son plan d'actions lors des vœux en janvier 2016. Aussi, notre politique qualité 2016-2017 s'appuie sur les orientations déclinées

L'association Saint Jean poursuit sa politique qualité instauré depuis 2012 Cette dernière s'appuie sur 3 fondamentaux :

- ✚ **L'adéquation de la prise en charge** au niveau de la qualité, sa prise en charge, du respect de ses horaires d'intervention, du respect de ses volontés, son cadre de vie et de ses habitudes de vie,
- ✚ **Le bien-être et la santé des salariés au travail** : la prise en compte des difficultés rencontrées dans l'exercice de leur mission, la professionnalisation de leurs interventions par le biais de la formation, de la communication et de la transmission d'informations qui est apportée mais également une réflexion sur notre fonctionnement,
- ✚ **La pérennité et le développement de l'Association** au niveau du partenariat, l'ouverture sur l'extérieur, la communication ainsi que la recherche de nouveaux projets et l'adaptation de nos services aux nouvelles lois en vigueur.

1^{er} Orientation : L'adéquation de la prise en charge

Objectif 1

Améliorer le projet d'accompagnement des usagers

En lien avec tous les professionnels (IDE, médecin, Kiné...) et les proches de l'utilisateur (aidants, familles). Cela permettra de pouvoir revoir le projet de l'utilisateur mais aussi de s'assurer que la prise en charge soit en adéquation aux attentes du bénéficiaire et de sa famille.

Action : mise en place de réunion de synthèse pour les bénéficiaires du SSIAD

Indicateurs :

- ✓ Un tableau de suivi des réunions de synthèse sera mis en place.
- ✓ Nombre de réunion par rapport au nombre de bénéficiaire SSIAD

Objectif 2

Respect des temps d'intervention (heures et temps d'intervention) et qu'en cas de remplacement la salariée puisse être au courant avant l'intervention des tâches à effectuer.

Action: mise en place de la télégestion mobile chez nos bénéficiaires

Indicateurs :

- ✓ Le nombre de dysfonctionnement concernant les non interventions ou les retards (diminution de 80%)

2^{ème} Orientation: Le bien être, et la santé des salariés au travail

Objectif 1

Adapter la formation du personnel aux nouvelles problématiques du domicile.

Les problématiques des usagers au domicile sont de plus en plus nombreuses. **Nos professionnels sont confrontés à des personnes de plus en plus dépendantes.** Nous avons également constatés que nous devons nous adapter à de nouvelles problématiques psychiatriques chez nos bénéficiaires.

Action :

- Optimiser le plan de formation
- Création d'une salle de formation.

Indicateurs :

- ✓ Formation de 100% (CDD, CDI) des auxiliaires de vie à la manutention sur l'année
- ✓ Répondre à des problématiques ponctuelles de prise en charge (augmentation de la dépendance, remplacement sur une situation compliquée)

Objectifs 2 :

Améliorer les conditions de travail au domicile et faire davantage de prévention auprès de nos salariés.

Action

- ✓ Mise en place d'entretien individuel après chaque déclaration d'accident de travail dans le but de s'assurer du bon respect des conditions de sécurité et du respect du règlement intérieur.
- ✓ Etude de chaque accident lors du CHSCT dans le but d'améliorer le plan de prévention.

Indicateur : le nombre d'accident du travail

3^{ème} orientation : la pérennité et le développement de l'Association

Objectif1 : Optimiser le partenariat

L'Association se doit d'ouvrir ses portes sur l'extérieur, de travailler davantage en partenariat avec les financeurs, les acteurs locaux du territoire dans le but de développer des projets mais aussi de pouvoir lever des freins à des problématiques existantes (recrutement, parcours de l'usager...)

Action :

- création de convention de partenariat avec des Associations locales et rester en lien direct et régulier avec nos financeurs.

Indicateurs :

- ✓ Signature de plusieurs conventions de partenariats
- ✓ Participation aux réunions locales du territoire
- ✓ Rencontre de nos financeurs (département et ARS au moins une fois par an)

Objectif 2

Développer les activités de l'association, essayer de trouver de nouveaux projets et ainsi assurer la pérennité et le développement de l'Association.

Action

Travailler sur la réponse d'appels à projet et candidature et sur la nouvelle stratégie de regroupement des SAD impulsé par le Département début 2016.

Indicateurs :

Nombre de réponse aux appels à projet concernant les SSIAD, SAD et la mobilité.